



Compte rendu de la

CAPL n°1 et 2

Listes d'aptitude du 8 novembre 2017

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour établir les listes d'aptitude.

Bien que vous connaissiez notre position sur ce dispositif, dont nous vous ferons grâce aujourd'hui, les élus s'attacheront comme toujours à veiller à l'égalité de traitement entre les postulants et à la défense des agents.

Mais il est question d'une liste d'aptitude à quoi ?

Aptitude à naviguer dans les méandres administratifs au gré des courants et des hypothétiques affectations, avec à la sortie du mouvement une boule au ventre pour les heureux élus : où vais-je atterrir, est-ce que je vais pouvoir revenir un jour ?

Ce sont les règles du jeu nous direz-vous, admettons, mais le départ est chaque année un peu plus certain, et le retour plus aléatoire à l'issue de mouvements réduits à la portion congrue et des nouvelles règles de mutation que la direction générale compte imposer aux agents.

Aptitude à entendre gronder la misère sociale et humaine ?

Les agents sont confrontés chaque jour à la détresse des usagers et y sont malheureusement habitués, mais la raréfaction des troupes les oblige à faire face à un mal insidieux qui se traduit par un nombre croissant de pathologies longues et lourdes. Pathologies qui ne sont pas sans effet pour les épargnés provisoires encore fidèles au poste.

Aptitude à obtenir par cette promotion une petite compensation du gel récurrent du point d'indice et de la perte de pouvoir d'achat ?

Concernant ces CAP locales, certes vous avez mis à notre disposition les dossiers des agents dont nous devons débattre, mais sur quel temps de préparation ? Le temps dévolu aux élus a déjà été réduit de moitié par l'application avec diligence des nouvelles règles RH pensées tout en haut de la pyramide de Bercy, et, est cette fois-ci réduit à néant par la convocation des CAPL le matin. Expliquez-nous quand les élus sont censés préparer cette commission ?

Sur notre temps de travail ? Pendant que les collègues font notre part de besogne ? Oh pardon, il n'y a pas de collègues en nombre suffisant pour que cela soit envisageable.

Sur notre temps personnel ? C'est vrai que c'est bien payé en retour : temps de trajet non compensé, frais de déplacement des suppléants plus remboursés !

Une autre solution peut être ? Oui, mais nous vous la dévoilerons un peu plus tard.

Quand le dialogue social est ainsi attaqué, nous ne pouvons que tirer une fois de plus la sonnette d'alarme, sonnette qui doit être défectueuse vu le silence assourdissant de l'administration.

Parlons chiffres, à vrai dire ils parlent d'eux-mêmes : aucune potentialité de B en A, et seulement 2 de C en B. Donc en catégorie B quels que soient les mérites de nos collègues, aucun agent ne sera promu, et en catégorie C sur les 73 agents remplissant les conditions statutaires seuls 2 peuvent être promus. Et malgré cela au vu des documents préparatoires vous nous proposez d'en classer un seul ? ! De toute évidence, l'absence de reconnaissance des agents de la Fonction Publique est de rigueur à tous les étages.

Le constat n'est malheureusement pas joyeux mais lucide, et comme nous l'avons toujours été, nous sommes encore et toujours viscéralement attachés aux droits des agents.

CAPL INSPECTEURS:

Siégeait pour la CGT: Monique REYNAUD.

Liste d'aptitude de B en A :

Cette année encore, le département du Lot ne bénéficie d'aucune potentialité pour la promotion de B en A.

La liste initiale qui nous a été présentée comprenait :

- 2 agents classés dans la catégorie "excellent"
- 1 "très bon"
- 3 "à revoir"

Nos interventions n'ont pas permis de faire remonter des collègues classés de la liste "A Revoir" dans la liste "Très bon" alors qu'il s'agissait de dossiers de valeur égale.

Commentaires

Même si la direction a de nouveau reconnu la très grande qualité de l'ensemble des candidats à la liste d'aptitude, toute modification a été jugée impossible et irréaliste.

Les représentants syndicaux sont aussi intervenus pour souligner le manque de temps pour préparer les dossiers, mais c'est à nous de mieux nous organiser... en période de pénurie d'effectifs.

La CGT a voté POUR la liste des "Excellents" et CONTRE les 2 autres listes, considérant que ces agents méritaient largement d'être mieux classés.

CAPL CONTROLEURS:

Siégeaient pour la CGT: Julien CAUMON, Christophe CHAMPAGNE, Frédéric DOUGNAC, Cécile GUILLAUMARD, Régine JULLIOT-VEYRIERE, Yannick VALERIO.

Liste d'aptitude de C en B :

Deux potentialités cette année pour le Lot.

La liste initiale qui nous a été présentée comprenait :

- 1 "excellent"
- 1 "très bon"
- 3 "à revoir"

Suite à nos interventions une collègue est passée de la catégorie "très bon" à la catégorie "excellent" et un collègue est passé de la catégorie "à revoir" à la catégorie "très bon".

Malgré nos arguments la direction a refusé de faire évoluer les autres dossiers.

Commentaires

Les représentants syndicaux ont fait valoir leur opposition au nouveau règlement intérieur des CAPL qui, entre autre, limite leur temps de préparation et porte ainsi préjudice au droit à être défendu de l'ensemble des agents de ce département. Pour cela ils ont quitté la séance afin de pouvoir faire le point ensemble sur les différents dossiers (car bien entendu, ils avaient individuellement déjà dû prendre sur leur temps personnel pour étudier les dossiers en amont de la CAPL).

La CGT a voté POUR la liste des "Excellents" et CONTRE les 2 autres listes, considérant que ces agents méritaient d'être mieux classés.